

COMPTE RENDU N° 2014-02 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 4 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 février à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 29 janvier 2014, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TRÉGOUËT, Michel DEMOLDER, Evelyne GILANTON, Dominique HEINRY, Monique BALOUNAÏCK, Frédéric TRÉGUIER, Nathalie GAUTIER, Stéphane MÉNARD, Dominique BARON, Karina GUERRIER, Martine DRUART, Calixte TIENDRÉBÉOGO, Sylvie VAPPREAU, Nathalie AOULOU, Adolphe AZUAGA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :

Muriel BLOUIN a donné procuration à Evelyne GILANTON
Dominique HUET a donné procuration à Michel DEMOLDER
Yannick JEUSSET a donné procuration à Karina GUERRIER
Didier LE GOFF a donné procuration à Jean-Luc GAUDIN
Laurence COURTEILLE a donné procuration à Dominique BARON

ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Dominique HUET, Yannick JEUSSET, Didier LE GOFF, Laurence COURTEILLE.

ABSENTS : Alexane BÉBIN, Valérie DERISBOURG, Bertrand PELERIN, André GÉRARD, Denis DUAULT, Marie-Christine SALIBA.

SECRETAIRES : Frédéric TRÉGUIER et Karina GUERRIER.

ORDRE DU JOUR

- 1- Finances - Comptes Administratifs 2013
Compte Administratif Commune
Résultats 2013
Détail par chapitre
Prévu/réalisé/Crédits de report 2013
Etat de la dette au 31 décembre 2013
Compte Administratif Zone d'Activités du « Pont Mahaud »
Résultats 2013
Détail par article
- 2- Finances - Comptes de gestion 2013
Commune
Zone d'Activités du « Pont-Mahaud »
- 3- Finances – attribution de subventions aux associations 2014
- 4- Urbanisme – Instruction des autorisations d'urbanisme – Renouvellement de la convention de mise à disposition du service Droit des Sols à intervenir avec Rennes Métropole

- 5- Z.A.C. du Lizard 2^{ème} tranche – Dénomination des voies
- 6- Urbanisme – DPU- DIA
- 7- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
- 8- Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2014

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. Sont désignés Frédéric TREGUIER et Karina GUERRIER.

N° 2014-24 Finances - Compte Administratif 2013 – Budget Principal Commune

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, a exposé ce qui suit :

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2013, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser). Le compte administratif permet également d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions.

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET COMMUNE

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2013

RESULTATS 2013	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	934 368.44	2 965 229.27	3 899 597.71
DEPENSES	989 498.02	2 591 952.66	3 581 450.68
EXCEDENTS		373 276.61	318 147.03
DEFICITS	- 55 129.58		
RESULTATS 2012	335 622.60	-	335 622.60
RESULTAT DE CLOTURE 2013	280 493.02	373 276.61	653 769.63

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 373 276.61 €
La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 280 493.02 €

En section d'investissement, les restes à réaliser se ventilent comme suit (CR/BP 2014):

- R.A.R. Dépenses 848 255 €
- R.A.R. Recettes 121 525 €

- Section de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées en 2013 à 2 591 952.66 € pour une prévision de 2 960 392 € soit un **taux d'exécution de 87.6 %**. Si on déduit des prévisions le virement à la section d'investissement (279 457 €), le taux d'exécution devient 90.4 %.

Au niveau des chapitres budgétaires, les dépenses de fonctionnement 2013 se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	B.P. + D.M. 2013	C.A. 2013	Répartition C.A. 2013 (hors 0.0.)
011 Charges à caractère général	796 000,00 €	788 470,59 €	30,42 %
012 Charges de personnel	1 393 000,00 €	1 335 020,14 €	51,51 %
014 Atténuation de produits	19 405,00 €	19 375,30 €	0,75 %
022 Dépenses imprévues fonct.	1 000,00 €	0,00 €	-
023 Virement à la section d'invest.		0,00 €	-
042 Opération d'ordre entre section O.O.	125 000,00 €	124 910,81 €	4,82 %
65 Autres charges de gestion courante	269 500,00 €	264 170,14 €	10,19 %
66 Charges financières	74 500,00 €	58 700,30 €	2,26 %
67 Charges exceptionnelles	2 530,00 €	1 305,38 €	0,05 %
TOTAL DEPENSES	2 680 935,00 €	2 591 952,66 €	100 %

Recettes

Les recettes totales de fonctionnement se sont élevées en 2013 à 2 965 229.27 € pour une prévision de 2 960 392 € soit un **taux d'exécution de 100.16 %**.

Au niveau des chapitres budgétaires, les recettes de fonctionnement 2013 se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	B.P. + D.M. 2013	C.A. 2013	Répartition C.A. 2013 (hors 0.0.)
013 Atténuations de charges	25 700,00 €	25 410,25 €	0,86 %
042 Opérations d'ordre entre section	15 200,00 €	13 318,29 €	0,45 %
70 Produits de services	333 320,00 €	316 914,22 €	10,69 %
73 Impôts et taxes	1 652 097,00 €	1 678 741,00 €	56,61 %
74 Dotations et participations	845 945,00 €	840 270,81 €	28,34 %
75 Autres produits gestion courante	84 500,00 €	81 322,24 €	2,74 %
76 Produits financiers			-
77 Produits exceptionnels	3 630,00 €	9 252,46 €	0,31 %
TOTAL RECETTES	2 960 392,00 €	2 965 229,27 €	100 %

- **L'endettement**

→ **Annuité de la dette 2013** (intérêts versés + remboursement du capital) :

Annuité 2013	
Capital	248 194.78 €
Intérêts des emprunts	60 670.29 €
I.C.N.E. - Intérêts Courus Non Echus	-2783.20 €
Intérêts Ligne de trésorerie – frais annexes	813.21 €
TOTAL	306 895.08 €

→ **Montant de la dette au 31 décembre 2013** (correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an) : **2 396 193.94 €** (dette contractuelle).

- **Section d'investissement**

Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à 989 498.02 € pour une prévision de 2 227 975 €, soit un taux d'exécution de 44.41 %.

Dépenses	BP + DM 2013	Réalisé	Reste à réaliser
chap. 040 : opérations d'ordre entre sections	15 200.00	13 318.29	
chap. 041 : opérations patrimoniales	102 000.00	17 742.85	
chap. 16 : remboursements d'emprunts	249 000.00	248 194.78	
Chap 20 -21-23	1 861 775.00	710 242.10	848 255.00
TOTAL	2 227 975.00	989 498.02	848 255.00

Les investissements réalisés en 2013 comprennent :

- remboursement du capital des emprunts 248 195 €

Les programmes d'études et de travaux suivants :

TERRAINS - URBANISME – VOIRIE

- Acquisitions terrains (allée des écoles, ZAC Luzard) 1 616 €
 - Terrain voirie Les Genêts 639 €
 - Aménagement parking pôle scolaire et sportif ZAC Luzard solde 2 404 €
 - Etudes giratoire rue Cave Donjean 1 794 €
 - Solde travaux boulevard urbain 5 574 €
 - Rue M. Utrillo – Aménagement voie pour sortie sur RD 837 100 284 €
 - Etudes Urbanisme Secteur Centre ville Bellevue 45 133 €
 - Etudes secteurs Bétuaudais/Cormiers/Mine) 44 091 €
 - Etudes révision modification PLU (insertions) 2 585 €
 - Piste cyclable Pont-Péan/Bruz par La Vigne 32 952 €

VOIRIE – RESEAUX – AMENAGEMENTS DIVERS

- Programme modernisation voirie 2012 (solde marché)	4 413 €
- Route de la Croix carrefour aménagement	26 536 €
- Ilots enrobés route de Nantes	1 877 €
- Parcs à vélos Mairie et Renaissance	11 710 €
- Réfection clôture parc jeux route de Nantes	3 620 €
- Extension éclairage public route de Nantes (secteur clinique)	16 243 €
- Effacements réseaux rue des Oiseaux – réseaux électriques	17 442 €
- Effacements réseaux rue des Oiseaux – éclairage public et télécom	30 939 €
- Programme de modernisation voirie 2013	35 063 €
- reprise chemins piétons – chemin Tellé – rue du Canal	5 868 €
- études passerelle chemins piétons rue du Canal/rue des Cormiers	837 €
- Signalisations verticale (panneaux)	6 011 €
- Sécurisation voirie (plots, chicanes)	4 020 €
- Mobilier urbain	721 €
- Entrée de ville – mobilier urbain	11 689 €
- Rénovation éclairage public (horloges astronomiques)	1 415 €
- Programme pluri annuel de rénovation éclairage public	44 055 €
- Poteaux défense incendie	3 238 €

BATIMENTS

- Etudes projet mairie	11 750 €
------------------------	----------

SERVICES ADMINISTRATIFS – MAIRIE

- Matériel informatique et de bureau	1 000 €
- Logiciels gestion financière (migration dématérialisation) (budgets, dette, comptabilité, immos)	14 355 €
- vidéoprojecteur salle du conseil	1 591 €

COMMUNICATION

- Cartes site de la Mine	314 €
--------------------------	-------

BATIMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

- Extension CTM travaux	37 283 €
- Equipements (mobilier, outillage...)	5 558 €

TRAVAUX EN REGIE

- Ecoles et divers bâtiments	13 118 €
------------------------------	----------

MATERIEL D'ENTRETIEN

- Essuyage de mains (Eb) et aspirateur (espace enfance)	2 193 €
---	---------

SECTEUR SCOLAIRE

- ECOLE ELEMENTAIRE	
- uniformisation des cylindres de portes	3 725 €
- Changement menuiserie	1 251 €
- Rénovation classe atelier	6 100 €
- Matériel informatique logiciels (ordinateurs vidéoprojecteur antivirus..)	3 423 €

- ECOLE MATERNELLE

- Uniformisation des cylindres de portes (solde)	462 €
--	-------

- Rénovation tisanerie - travaux	11 217 €
- Rénovation tisanerie – mobilier	3 871 €
- Matériel informatique	1 072 €
- photocopieur	4 051 €
- Vélos	360 €
RESTAURANT SCOLAIRE	
- Local buanderie : mise aux normes ERP et aménagement	2 870 €
- Matériel et mobilier	925 €
ESPACE ENFANCE – EQUIPEMENTS	
- évolution matériel et logiciel multifacturation	2 082 €
- camps d'été : renouvellement équipements (tentes, tonnelles) divers	3 120 €
JEUNESSE	
- Skate parc	495 €
- renouvellement matériel informatique (ordis) local jeunes	1 172 €
STRUCTURE PETITE ENFANCE – 2 RUE DE BELLEVUE	
- aménagement des abords : abri poussettes, clôture	13 241 €
- structure jeux	5 430 €
- Aménagement des locaux – travaux	10 327 €
- Mobilier – agencement intérieur	12 418 €
- Matériel – extincteurs	465 €
BIBLIOTHEQUE	
- Matériel informatique	682 €
ESPACE BEAUSOLEIL	
- Aménagement - Equipements divers (mobilier, rangement)	1 764 €
- équipements scéniques	9 708 €
BATIMENT DE LA MINE	
- travaux de mise en sécurité et honoraires	6 482 €
EX ATELIER DE LA MINE	
- diagnostic amiante	768 €
SECTEUR SPORTIF	
- COMPLEXE SPORTIF JACQUES GOURDAIS	
- Aménagement salle viet vo dao	37 536 €
- Matériel de sport	1 220 €
- Rideaux opaque	6 674 €
- STADE DE FOOT	
- Pare ballons	7 746 €
- Eclairage terrain entrainement	2 791 €
- Paire de buts rabattables	4 524 €
SOLIDARITE	
- changement menuiserie	401 €
- jardins partagés (aménagement, clôture, 1ers équipements ...)	2 052 €

EQUIPEMENTS DIVERS (vannes moteur, aspirateurs, chauffe eau, talkie walkie ...)	3 080 €
OPERATIONS COMPTABLES D'ORDRE	17 942 €

TOTAL INVESTISSEMENTS 2013	arrondi	989 498 €
-----------------------------------	----------------	------------------

Les restes à réaliser sur travaux d'investissement d'un montant de 848 255 € sont constitués principalement (crédits de report BP 2014) :

Nature des travaux	Montant TTC
Urbanisme- Etudes – Travaux	
Acquisition terrains rue des Oiseaux Bourel et rte de Nantes Bertrand Frais	2000
ZAC Lizard - Giratoire Cave Donjean Etudes	24 706
Bd Urbain – solde marchés MOE et entreprises	7 226
Travaux rue Maurice Utrillo – solde des marchés MOE et entreprises espaces verts	23 425
Etudes Secteur Centre Ville Bellevue	30 127
Etudes Secteurs Ouest Bétuaudais Cormiers La Mine	88 149
Allée des Oiseaux – Etudes aménagement voirie	1 500
Travaux piste cyclable Pont-Péan/La Vigne solde des travaux	3 048
Etudes piste cyclable Pont-Péan/Chartres	5 000
Etudes Aménagement Route d'Orgères/Mouton Blanc	12 000
Etude PAVE Frais d'insertion	1000
Voirie Réseaux Aménagements divers	
Arrêts bus – mise en accessibilité Bois Esnault Caliorne	60 000
Voirie générale et divers	10 788
Effacement réseaux rue des Oiseaux solde Réseaux	29 057
Effacement réseaux rue des Oiseaux Eclairage public	51 060
Reprise chemins piétons : sentiers du patrimoine continuité piétonne 2100 cheminement galène 1293 continuité piétonne	3393
Passerelle rue du Canal/rue des Cormiers	7 000
Signalisation verticale	1 829
Panneaux entrée de ville	609
Sécurité de la voirie	5 980
Panneaux Galène	5 000
Signalisation horizontale	5 744
Rénovation éclairage public – solde marché	9 949
Route de Laillé – Réseau d'eaux pluviales	10 000
Bâtiments Mairie - Projet d'extension et réhabilitation	289 250
Logiciels mairie 2 894 solde - bibliothèque 1253	4147
Mobilier Armoire anti feu et coffre fort	2 500
Bâtiment CTM solde MOE et marchés entreprises	14 717
Skate park	19 504

Enseigne structure petite enfance	500
Bibliothèque – rideau coupe feu	500
Bâtiment de la Mine – Mise en sécurité	18 917
Ex atelier de la mine démolition	79 231
Salle de sports litige	3000
Matériel salle de sports équipement	779
Salle de sports travaux d'étanchéité	400
Restaurant scolaire : bâtiment	500
Jardins partagés : cuve récup eau pluie	1000
Cimetière : extension columbarium	4720
Cimetière : portail et portillon	5000
Matériel informatique	2000
Matériel équipement divers	3000
Total	848 255

Recettes

Les recettes d'investissement ont atteint 934 368.44 € pour une prévision de 2 227 975 € soit un taux d'exécution de 41.9 %. Cependant, comme en section de fonctionnement, il apparaît nécessaire de déduire des prévisions le virement de la section de fonctionnement pour conserver un sens à l'analyse. Celui-ci était prévu à hauteur de 279 457 €. Dans ces conditions, le taux d'exécution des recettes d'investissement devient 48 %.

Les recettes réalisées en 2013 se résument comme suit par chapitre :

Recettes	BP + DM 2012	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.001 Solde d'exécution d'inv. reporté	335 622.00		
Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement	279457.00		
Chap. 040 Opérations d'ordre entre section	125 000.00	124 910.81	
Chap. 041 Opérations patrimoniales	102 000.00	17 742.85	
Chap. 10 Dotations Fonds divers Réserves	546 229.00	553 907.55	
Chap. 13 Subventions d'investissement	369 238.00	237 807.23	121 525.00
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	470 429.00		
TOTAL	2 227 975.00	934 368.44	121 525.00

En 2013, les recettes d'investissement sont composées essentiellement :

- de l'excédent de fonctionnement 2012 affecté à l'investissement 2013	353 582 €
- des dotations (FCTVA 161 647), TLE- Taxe d'aménagement 38 417 €	200 064 €
- de la subvention de la DRAC (Bâtiment de la Mine)	4 709 €
- de la subvention du conseil général (voirie routière)	4 000 €
- de la subvention de Rennes Métropole (travaux carrefour rte de la Croix)	89 583 €
- du versement d'une caution	260 €
- des subventions du SDE – effacement de réseaux	10 670 €
- des participations aux équipements publics de la ZAC Lizard	22 870 €
- des dotations de l'Etat – DETR – travaux Centre technique municipal	58 904 €

- de la participation de l'aménageur (lotissement du Mouton Blanc)	48 570 €
- des opérations d'ordre – effacement de réseaux SDE – Dépenses et Recettes	16 242 €
- des opérations d'ordre liées à l'amortissement des biens, études	124 910 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT arrondi	934 368 €
--	------------------

RAR - Recettes

Les crédits de report d'un montant de **121 525 €** sont constitués de :

Participation de Rennes Métropole – Mise en sécurité arrêts bus Bois Esnault Caliorne	60 000 €
Travaux piste cyclables Pont-Péan/Bruz : subventions Rennes Métropole 9000 € Région Pays de Rennes 6000 € Département – Contrats de Territoire 6000 € -	21 000 €
Subvention Etat – DRAC : Bâtiment de la Mine (mise en sécurité)	6 571 € €
SDE – Programme rénovation éclairage public	17 577 €
Enveloppe parlementaire	5 000 €
SDE Subventions	11 377 €
Total des recettes à reporter en 2014	121 525 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jean-Luc GAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint au compte administratif)
4. Décide d'annuler les crédits suivants (état joint au compte administratif)
5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif 2013 de la commune.

Monsieur le Maire s'est retiré pendant le vote du compte administratif.

N° 2014-25 – Finances - Compte Administratif Zone d'Activités du « Pont Mahaud » Résultats 2013

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente le Compte Administratif de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud pour l'année 2013 :

Les dépenses réelles en 2013 s'élèvent à 224 091.93 €.

Les recettes réelles en 2013 s'élèvent à 72 420.12 €.

Le détail des chapitres figure dans le document transmis aux élus.
Les résultats 2013 au compte administratif se résument ainsi :

Résultats C.A. 2013 ZA PONT-MAHAUD

RESULTATS 2013	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	466 449.79	704 756.03	1 171 205.82
DEPENSES	632 335.91	690 541.72	1 322 877.63
EXCEDENTS		14 214.31	14 214.31
DEFICITS	165 886.12		165 886.12
RESULTATS 2012	408 243.73	21 132.97	387 110.76
RESULTAT DE CLOTURE 2013	574 129.85	35 347.28	538 782.57

Résultat fonctionnement 2012 : 21 132.97 € excédent
Résultat investissement 2012: 408 243.73 € déficit
Résultat de clôture de fonctionnement 2013 : 35 347.28 € excédent
Résultat de clôture de l'investissement 2013 : 574 129.85 € déficit

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jean-Luc GAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint au compte administratif)
4. Décide d'annuler les crédits suivants (état joint au compte administratif)
5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif 2013 de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud.

Monsieur le Maire s'est retiré pendant le vote du compte administratif.

N° 2014-26 - Finances - Comptes de gestion 2013
Commune
Zone d'Activités du « Pont-Mahaud »

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, expose :

Concernant l'approbation de l'ensemble des comptes de gestion 2013 (commune et zone d'activités du « Pont-Mahaud ») établis par Monsieur Jean-Jacques LEON, Receveur Municipal à Chartres de Bretagne,

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- Considérant les opérations régulières et dûment justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part (vote à l'unanimité des membres présents).

N° 2014-27 Finances – attribution des subventions aux associations 2014

Dominique HEINRY, Adjoint aux sports, présente ce dossier qui a été examiné en commission finances élargie à l'ensemble du conseil le 20 janvier 2014.

PREAMBULE

Il est présenté le détail des critères qui ont été définis dans le calcul des subventions, notamment la prise en compte des heures salariées, le rayonnement et l'implication des associations à l'échelle communale et intercommunale, les activités orchestrées par les associations durant la période des vacances scolaires auprès des jeunes et bien sûr les effectifs. Des pondérations sont affectées à chaque critère (voir ci-dessous).

Le bilan financier et l'utilisation précise de la subvention au regard des projets permet aux élus de mesurer le fonctionnement financier de chaque association et de mieux cerner les objectifs.

Critère « Heures salariés » : ce paramètre permet de tenir compte de l'emploi d'un ou de plusieurs salariés au sein de l'association. Cela implique forcément des difficultés supplémentaires de financement et de gestion administrative.

Base de calcul :

Aucun salarié : 0 point

Moins de 100 heures de travail rémunérées : 30 points

Plus de 100 heures de travail rémunérées : 60 points

Critère « Activités pendant les vacances » : ce paramètre permet de mettre en avant les associations qui proposent des stages pour occuper les enfants en-dehors des périodes scolaires.

Base de calcul :

Aucun stage : 0 point

1 seul stage : 40 points

Plusieurs stages (à différentes vacances) : 80 points

Critère « Animations sportives ou culturelles / Rayonnement » : ce paramètre permet de tenir compte des manifestations (en-dehors des activités régulières de l'association) organisées par les associations au niveau communal mais aussi à l'échelon intercommunal. Il prend en compte également leur participation aux activités communales (téléthon, fête de la musique, fête du patrimoine, venue des irlandais, participation local jeune, randonnée chantée, foulées, manifestations inter-associatives soutenues par la municipalité ...)

Base de calcul :

participation aux activités communales : sur 15 points

manifestations sportives ou culturelles / rayonnement : sur 45 points

Les subventions de certaines associations (Primevère, comité des fêtes, comité de jumelage, Usep) sont déterminées différemment de par leurs spécificités.

Il est aussi à noter que la commune apporte également son aide technique et logistique pour les équipements nécessaires au bon déroulement des manifestations associatives.

Les élus de la culture et du sport se tiennent à la disposition des associations pour un rendez-vous éventuel.

1 - ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Nombre de points =

Nbre d'adultes Pont-péannais * 1

+ Nbre d'enfants Pont-péannais * 7

+ Nbre d'enfants extérieurs * 2

+ Paramètre (rayonnement : animations sportives ou culturelles) sur 60

+ Paramètre (Heures salariées) sur 60

+ Paramètre (activités extra-périodes scolaires) sur 80

Calcul de la subvention 2014 = Base + Nombre de points * 1,5

La base est de 200 euros

Cas particulier : Une nouvelle association (première demande) n'aura que la base soit 200 euros.

2- ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES, DE SERVICES OU A VOCATION SCOLAIRE

Pour cette catégorie d'association, il n'est pas tenu compte du nombre d'adhérents du fait de leur spécificité.

**Calcul de la subvention 2014 = Base +
+ Paramètre (rayonnement : animations sportives ou culturelles) sur 60
+ Paramètre (Heures salariées) sur 60
+ Paramètre (activités extra-périodes scolaires) sur 80**

La base est de 200 euros

3 - ASSOCIATIONS INTER-COMMUNALES

Le calcul est identique aux associations sportives et de loisirs à ceci près qu'il n'y a qu'une demi-base et que le nombre d'enfants extérieurs n'est pas comptabilisé du fait de l'intercommunalité (ces associations ayant des subventions émanant des autres communes).

Nombre de points =

Nbre d'adultes Pontpéannais * 1

+ Nbre d'enfants Pontpéannais * 7

+ Nbre d'enfants extérieurs * 2 (égal à 0 du fait de l'intercommunalité)

+ Paramètre (rayonnement : animations sportives ou culturelles) sur 30 dont 15 points pour la participation aux activités communales

+ Paramètre (Heures salariées) sur 60

+ Paramètre (activités extra-périodes scolaires) sur 80

Le tableau ci-dessous présente les montants proposés pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014.

ASSOCIATIONS	Nombre d'adhérents				Rappel Subvention totale 2013	Subvention 2014			PROJET 2014
	Adultes PP	Enfants PP	Enfant Extérieur	total adhérents		Subvention Fonctionnement	Subvention Projet	Total	
SPORTIVES									
Badminton	52	24	2	106	580	604	0	604	10 ans asso
Basket	1	47	10	67	1076	1025	200	1225	1-Participation spécifique. 2- Week end Basket Ball famille.
Foot (USPP)	32	63	5	149	1139	1135	0	1135	0
Gym enfant (Amine)	0	60	5	65	1375	1145	0	1145	0
Gym volontaire	71	0	0	87	407	397	0	397	0
Randonnée pédestre	57	0	0	77	323	308	200	508	1-30 ans de l'association 2- Rando conté
Tai Chi Chuan (Equilibre)	8	0	0	21	200	235	0	235	0
Tennis	30	60	0	95	1156	1175	0	1175	Création site internet
Viet Vo Dao	3	33	17	74	784	752	0	752	0
Véloxygène	73	1	1	99	437	443	0	443	0

Yoga	26	0	0	67	329	341	0	341	
Sous total					7806	7560	400	7960	
LOISIRS									
Arts maniaques	6	0	0	12	304	299	500	799	1- Achat matériel 2-Festival clermont Ferrant & Lanester
Créativités	53	19	7	110	677	680	0	680	0
Cercle folklorique	13	12	0	43	476	436	0	436	0
Enjoy Live	0	0	0	0	209	0	0	0	0
Modélisme	0	0	0	0	205	0	0	0	0
Roi grenouille	4	21	9	34	758	544	0	544	0
Salsa me gusta					0	0	0	0	0
Sol mineur	15	9	2	46	632	413	0	413	0
Sophrologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terres luisantes					0				
Sous total					3261	2372	500	2872	
SOCIO-CULTURELLES SERVICES A VOCATION SCOLAIRE									
APE					0				
Club des aînés	83	0	0	94	360	260	0	260	0
Galène	12	0	0	23	230	230	0	230	1-Panneaux exposition initnérante 2- Ré_édition du topo guide avec mise à jour
UNC/AFN	43	0	0	43	200	200	0	200	0
CSF	27	11	0	119	640	340	300	640	1-PontPeanSons : 200€ 2-Premiers Secours : 50€ 3- Foire aux plantes et au jardinage : 50€ 4-Gemme Lire
Sous total					1430	1030	300	1330	
INTER-COMMUNALES									
Judo	1	5	83	153	201	199	0	199	0
Vocal'ise	1	0	0	61	118	0	0	0	Organisation concert ou invitation
Sous total					319	199	0	199	
TOTAL					12816	11161	1200	12361	

Différence subvention 2014 - subvention 2013	-455
Pourcentage d'évolution 2013 -2014	-4%

SUBVENTION	2010	2011	2012	2013	2014	Remarques
AUTRES ASSOCIATIONS PONT-PEAN						
Comité des fêtes	2 900	2 700	2 700	2 700	1 558	Feu d'artifice : 2000 subvention : 700 Somme en déduction suite facture salon du bois : 1142
Comité de jumelage	500	200	200	0	0	
Primevère	320	320	320	320	320+50 = 370	Demande Fourniture petite récré
USEP Pont-Péan	290	290	290	0	0	
Total	4 010	3 510	3 510	3 020	1 928	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide d'attribuer en 2014 aux associations les subventions présentées ci-dessus.

N° 2014-28 Urbanisme – Instruction des autorisations d'urbanisme – Renouveaulement de la convention de mise à disposition du service Droit des Sols à intervenir avec Rennes Métropole

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Par arrêté du 5 novembre 2002, M. le Préfet d'Ille et Vilaine a étendu les compétences de la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole à l'instruction des demandes d'autorisation de lotir et de l'ensemble des décisions prévues au livre IV du code de l'Urbanisme, sur habilitation conventionnelle.

En vertu des articles R.410-5 et R. 423-15 du code de l'Urbanisme, l'autorité compétente peut charger des actes d'instruction un groupement de collectivités territoriales.

Les statuts de Rennes Métropole ont en conséquence intégré, dans l'article 6, la possibilité, sur habilitation conventionnelle, d'instruire pour le compte des communes les autorisations du droit des sols.

Par délibérations du conseil communautaire du 19 janvier 2006, 14 juin 2007 et 21 juin 2012, une convention type a été adoptée définissant les modalités d’instruction des autorisations du droit des sols et déléguant au bureau l’approbation des termes des conventions spécifiques à conclure avec chacune des 23 communes instruites à ce jour, dont l’échéance arrive au 31 décembre 2014 dont la commune de Pont-Péan.

Cette nouvelle convention prend le relais de la précédente pour une durée de 6 nouvelles années, calées sur la mise en œuvre du nouveau Programme Local de l’Habitat en s’adaptant aux progrès technologiques.

Les évolutions proposées étaient déjà envisagées dans la convention actuelle.

Dans son article 11 relatif à l’accès au réseau informatique, il est précisé que « la gestion des autorisations et des déclarations est assurée par un progiciel métier, acquis à cet effet par la Communauté d’Agglomération. Rennes Métropole étudiera la faisabilité de la mise en œuvre d’un accès extranet. Les conditions d’accès à cet extranet feront l’objet d’une convention spécifique.

Le projet de convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la communauté d’agglomération Rennes Métropole assure l’instruction des autorisations et des actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol de la commune, au regard des évolutions technologiques d’outils informatiques, de préciser les responsabilités des deux parties, de définir la répartition des tâches.

L’instruction des autorisations et des actes concerne :

- instruction obligatoire des dossiers suivants :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d’aménager
- Certificats d’urbanisme, article L 410-1b du CU ;
- Demandes de modification

- instruction optionnelle des dossiers suivants :

- Certificats d’urbanisme, article L 410-1 a du CU ;
- Déclarations préalables
- Demandes de prorogation et de transfert de toutes les décisions évoquées ci-dessous

Le projet de convention fixe :

- les tâches incombant à la commune

- Transfert d’informations ou de données
- Dépôt des demandes ou déclarations
- Phase du dépôt de la demande
- Phase de l’instruction
- Instruction des dossiers spécifiques
- Phase décision

- les tâches incombant à la Communauté d’Agglomération

Le service instructeur de la communauté d’agglomération assure l’instruction réglementaire de la demande ou de la déclaration, depuis sa transmission par le Maire jusqu’à la préparation et l’envoi au Maire du projet de décision.

- les modalités des échanges entre la commune et Rennes Métropole

Dans un souci de favoriser une réponse rapide au pétitionnaire, les transmissions et échanges par voie électronique seront privilégiées entre la commune, Rennes Métropole et les personnes publiques, services ou commissions consultées dans le cadre de l’instruction.

- accès au réseau informatique de Rennes Métropole

La gestion des autorisations et des déclarations est assurée par un logiciel métier, dénommé également « logiciel de gestion des ADS » et acquis à cet effet par la communauté d'agglomération. Rennes Métropole met à disposition de la commune un accès lui permettant d'enregistrer les différentes Autorisations d'urbanisme aux phases dépôt, consultations, chantier ...

La commune s'engage à :

Enregistrer sur le logiciel informatique les dates de déclaration d'ouverture de chantier et de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Le service instructeur de la communauté d'agglomération assure la fourniture des renseignements d'ordre statistique demandés par la commune.

L'instruction des dossiers par la communauté d'agglomération est effectuée sans contrepartie financière. En revanche, la commune s'engage à mettre à disposition des agents de Rennes Métropole tous les moyens nécessaires à l'exercice de leur mission lorsqu'ils seront amenés à travailler dans les locaux de la commune.

Le projet de convention produira ses effets à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour la commune de Pont-Péan, le calendrier prévisionnel de déploiement du logiciel Droit de Cité en Web est prévu au 1^{er} juin 2014.

Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver les termes de la nouvelle convention-type votée en conseil communautaire le 19 décembre 2013, ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles Rennes métropole assurera l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol de la commune concernée.

De donner délégation à M. le Maire pour signer la convention à conclure avec la commune de Pont-Péan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve les termes de la nouvelle convention-type votée en conseil communautaire le 19 décembre 2013, ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles Rennes métropole assurera l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol de la commune concernée.
- donne délégation à M. le Maire pour signer la convention à conclure avec la commune de Pont-Péan.

N° 2014-29 - Z.A.C. du Lizard 2ème tranche – Dénomination des voies

Dans le cadre de la réalisation de la 2ème tranche de la ZAC du Lizard, le conseil municipal est invité à dénommer les voies qui desserviront ce secteur.

Sur proposition de la commission urbanisme :

- Rue Aimée Lallement (championne du monde dans des épreuves d'athlétisme)
- Rue Suzanne Lenglen (championne de tennis)
- Rue Hélène Boucher (aviatrice)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte la dénomination de ces nouvelles voies :

- Rue Aimée Lallement
- Rue Suzanne Lenglen
- Rue Hélène Boucher

N° 2014-30 à 32 Urbanisme – DPU- DIA

Le conseil municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens situés :
- ZAC du Lizard – lot 2-18 de 326 m² - lot 2-20 de 342 m²

-ZAC Lizard – Lot 2-15 de 372 m²

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2008-066 du 1er avril 2008 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Les décisions suivantes ont été prises :

09/01/2014	voirie	avenant contrat balayage désherbage pour intégration ZAC Lizard	VEOLIA NETRA	569.52 €
06/01/2014	EB	Spectacle BARBE BLEUE le 16/02	Cie CAUS'TOUJOURS NIORT	1 462.40 €
16/01/2014	Petite Enfance	Art-thérapeute : 7 Interventions en atelier d'éveil	Germaine Murzeau Rennes	500.0

Divers

Arrêté interministériel du 15 juillet 2011 – Demande de réexamen par la demande de Commune de Pont-Péan de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse de 2010). Jugement du 31 décembre 2013 - Tribunal Administratif de Rennes.

Par jugement du 31 décembre 2013, le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté la requête de la commune de Pont-Péan portant sur une demande d'annulation de l'arrêté interministériel du 15 juillet 2011 se rapportant à la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2010.

Il est précisé dans le jugement, que pour examiner l'intensité de la sécheresse constatée en 2010 et de son impact sur la situation des sols, les ministres signataires de l'arrêté se sont appuyés sur un rapport météorologique relatif à la sécheresse géotechnique de 2010 établi par Météo-France, que si la commune de Pont-Péan a fait valoir que d'autres critères auraient dû être pris en compte, à savoir la combinaison de la pluviométrie et de la température moyenne constatée sur trois mois, de tels critères, « s'ils donnent une indication sur l'intensité de la sécheresse, ne permettent pas, à eux seuls, de mesurer l'atteinte portée aux sols ; qu'ainsi la commune ne démontre pas, par cette argumentation, que les critères retenus par la commission interministérielle qui visent spécifiquement à évaluer l'intensité du phénomène de sécheresse, et en particulier ses effets durables sur le degré d'hygrométrie du sol, seraient inadaptes ... ».

La commune de Pont-Péan étudie actuellement l'opportunité d'engager une procédure en appel et avant la fin de ce mois.

Pont-Péan, le 17 février 2014
Le Maire, Jean-Luc GAUDIN